

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES MINES

CELLULE TECHNIQUE ET COORDINATION ET
DE PLANIFICATION MINIERE
« C.T.C.P.M »

7^{ème} Niveau Immeubles Gecamines
Bld. Du 30 juin.
B.P : 10 496 KIN I
Tél. : 98582711- 98614716

I. HISTORIQUE

Le colloque sur l'optimisation de l'Industrie Minière Congolaise tenue à N'SELE du 30 janvier au 02 février 1978, a posé un diagnostic précis de divers maux qui rongent le secteur minier congolais, notamment dans les domaines de la production, du transport, du raffinage et de la commercialisation des produits miniers.

Ce colloque a défini les termes de création et fonctionnement, d'un organe spécialisé, nommé Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière échappant aux contraintes administratives paralysantes et qui est appelé à se pencher sur les difficultés que rencontre l'industrie minière congolaise, et à les cerner de près afin de proposer toutes mesures visant à les surmonter.

Au delà de ce rôle, cet organe devra se charger de la conception des politiques et stratégies visant l'optimisation de l'exploitation des ressources minérales de la République Démocratique du Congo.

I. CREATION-ATTRIBUTIONS

Créée par l'Ordonnance n° 78-153 du 11 avril 1978, la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière "C.T.C.P.M." est un Organe Conseil, d'Etudes et de Coordination des Activités du secteur minier.

La CTCPM a pour rôle :

- L'harmonisation et la coordination entre Ministères et Organismes intéressés à la solution des problèmes miniers ;
- La programmation des activités minières nationales liées à la recherche, à la valorisation des indices miniers, à la production, au traitement, au transport et à la commercialisation des produits miniers ;
- La centralisation et l'organisation de la circulation de l'information du secteur minier
- Le contrôle de la réalisation des activités minières programmées.

La CTCPM a également pour mission de :

- _ émettre des avis et de formuler des propositions dans le domaine minier;
 - _ concevoir des politiques et stratégies de développement du secteur minier ;
 - _ d'effectuer ou faire réaliser des études dans le secteur des mines
- veiller au transfert de la technologie aux cadres nationaux oeuvrant dans les Entreprises minières ;
 - traiter diverses autres questions minières qui n'entrent pas dans la sphère de compétence des autres Services du Ministère des Mines.

III. STRUCTURES-FONCTIONNEMENT

La Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière « C.T.C.P.M. » est composée de deux organes :

- 1) Le Comité Permanent ;
- 2) Le Comité Consultatif.

Le Comité Permanent est composé de douze (12) membres qualifiés et expérimentés dans les domaines respectifs notamment dans celui de la Géologie, des Mines et de la Métallurgie.

Le Comité Permanent est une structure permanente chargée de l'exécution des toutes les tâches en rapport avec le rôle et la mission confiés à la CTCPM. Pour son fonctionnement, le Comité Permanent est assisté d'un Service d'Appoint appelé Secrétariat du Comité Permanent. Le Coordonnateur, le Coordonateur-Adjoint et les Experts-Chefs des Départements sont membres du Comité Permanent. Celui-ci est dirigé par le Coordonnateur, secondé par les 2 Coordonateurs-Adjoints dont l'un se charge des questions techniques, tandis que l'autre s'occupe des questions administratives et financières.

Le Comité Consultatif de la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière est une structure consultative dont les travaux & déroulent en sessions.

Le Comité Consultatif de la CTCPM comprend :

- Le Président du Comité Consultatif ;
- L'Assemblée des Délégués ;
- Le Secrétariat du Comité Consultatif.

L'Assemblée des Délégués du Comité Consultatif est composée de :

- Deux (2) délégués du Bureau du Président de la République ;
- Un (1) délégué de chacun des Ministères suivants : Mines, Energie, Affaires Foncières, Environnement, Plan, Transport et Communication, Finances et Portefeuille, Intérieur, Travail et Prévoyance Sociale ;
- Deux (2) délégués de la Banque Centrale du Congo ;
- Deux (2) délégués de chacun des Organismes suivants : OGEFREM, OCC, DGC, DGRAD, OFIDA, ONATRA, SNCC, SNEL, CNE, Universités et Instituts Supérieurs et Centres de Recherches Minières, ONG et autres Associations à vocation minière ;
- Deux (2) délégués par Société ou Entreprise Minière.

IV. REALISATIONS

1. Participation à l'élaboration du Plan dit Plan MOBUTU, du Plan Quinquennal 1986-1990 et du Plan Triennal du Gouvernement de Salut Public 1998-2000.
2. Propositions à l'occasion de la révision du régime fiscal applicable à la GECAMINES.
3. Participation active aux travaux de révision du Code Minier.
4. Lancement du Bulletin des statistiques minières après 40 ans d'interruption de parution.
5. Edition des monographies et notes documentaires sur les substances minérales de la

République Démocratique du Congo :

- fer
 - bauxites
 - phosphates
 - schistes bitumineux
 - charbon fossile du Tanganyika
 - sables asphaltiques de MAVUMA
 - argiles nobles
 - béryllium
 - etc.
6. Diffusion des plaquettes en vue de la promotion du secteur minier.
 7. Participation aux travaux de la Commission Interministérielle chargée de l'examen des projets de conventions minières.
 8. Elaboration des cartes thématiques.
 9. Fichier d'opportunités d'investissement dans le Small Scale Mining.
 10. Opportunités d'investissement dans le secteur minier.
 11. Exécution des études diverses en rapport avec le secteur minier ;
 - Etude d'intégration en amont du complexe sidérurgique de Maluku ;
 - Etude technico-économique d'implantation d'une Cimenterie dans la Province Orientale ;
 - Etude technico-économique de mise en valeur du gisement de pegmatite inaltérée de Congo-Etain.
 12. Diffusion du Glossaire de l'Industrie Minérale Congolaise ;
 13. Edition du Recueil des Textes Législatifs et Réglementaires en rapport avec le secteur minier ;
 14. Edition du Guide Pratique à l'Usage du Prospecteur de Diamant Alluvionnaire.

V. SERVICES OFFERTS A LA PROFESSION

La CTCPM peut exécuter ou faire exécuter pour le compte des tiers, des services ci-après :

- études de développement des projets miniers depuis la phase de l'exploration, de conception de la mine, de l'ingénierie préliminaire, de la construction de la mine et de l'exploitation ;
- études d'impact environnemental et de restauration des sites ;
- études juridiques ;
 - cartographies géologiques et minières ;
- études technico-économiques de projets industriels de transformation des produits miniers.